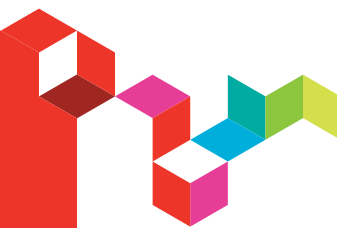


# TC ONLINE PAYMENT DIGICEL FINAL



## Convention d'utilisation du Service « Digicel Online »

Considérant que la Unigestion Holding S.A. opérant sous le nom commercial de Digicel, dispose d'un système et d'équipements permettant la réalisation du paiement des services Digicel d'un accès internet ;

Considérant que dans le cadre de cette convention, la DIGICEL désire définir ses obligations ainsi que celles de ses clients, utilisateurs éventuels de services de paiement par accès internet.

Considérant que le Service à fournir, par la présente convention, sera dénommée « Digicel Online».

Entre la Unigestion Holding S.A. établie au 151, à l'angle de l'Avenue Jean Paul II et de l'Impasse Duverger et le Client dont l'identité est définie sur le formulaire d'accès au service et par lequel le Client après signature, a accepté la présente convention d'utilisation.

## IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT

### Article 1. Conditions d'application

Les présentes conditions d'utilisation régissent le service « Digicel Online » (ci-après le « Service »). Elles ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquelles la Digicel fournit au Client le Service par le biais d'une application web. Le Service est fourni dans le cadre d'un service postpayé de téléphonie mobile, fixe, internet ou data de la Digicel auquel le Client est abonné (ci-après « Service(s) de Base »). Le seul fait d'utiliser le Service entraîne l'acceptation sans réserve par le Client des présentes conditions. En cas de leur non respect par le Client, la Digicel se réserve le droit de suspendre et de refuser l'accès au Service.

Le Client accepte d'adhérer, en toute connaissance de cause, à la convention d'utilisation de services de paiement par internet telle qu'établie par la Digicel, et s'engage d'ors et déjà à en respecter les termes.

Les parties conviennent que la présente convention ne concerne que le service permettant d'effectuer le paiement en ligne des factures émises par la Digicel, et qu'en aucun cas, la convention relative au dit Service ne pourrait diminuer ou augmenter toute obligation contractée par ce Client envers la Digicel se rapportant aux Services de bases, incluant les termes et conditions applicables.

### Article 2 : Description du service « Paiement Facture Digicel en ligne »

Le Service permet aux Clients de la Digicel le paiement en ligne des factures des Services de base fournis par la Digicel, via le site Internet « Digicel Haiti» de cette dernière et ce par l'intermédiaire de la plate forme de Digicel Online Le Service est accessible du monde entier depuis le réseau Internet.

Le paiement en ligne, des factures aux services de Digicel, nécessite que :

- le Client soit titulaire d'une carte de crédit Visa ou MasterCard valide et émise par un établissement bancaire national ou international;
- le Client fournisse une adresse e-mail valide.
- le Client ait dument rempli le formulaire d'accès au service.

À aucun moment le code confidentiel de la carte de crédit du Client ne sera réclamé par la Digicel courrier électronique. Le paiement par carte de crédit sur le site Internet de Digicel est sécurisé par le logiciel Secure Socket Layer (SSL).

### **Article 3- Utilisation du Service**

La Digicel s'engage à mettre à la disposition du Client un site internet comportant les instructions nécessaires pour utiliser de manière optimale le Service. A travers ce site, la Digicel fournira à tout Client un mode d'emploi portant sur les informations et recommandations relatives au dit Service.

Le Client, à compter l'approbation de sa demande d'adhésion par la Digicel, aura la faculté d'effectuer le paiement de ses factures sur support internet à partir du site internet de la Digicel.

Le Client s'engage à ne pas utiliser le Service mis à sa disposition par la Digicel, de manière contraire aux instructions émises par la Digicel, de manière frauduleuse ou illégale et/ou d'une façon préjudiciable à la sécurité ou à l'efficacité dudit Service, et s'oblige en conséquence à n'effectuer sur ce site et à partir de ce site aucune transaction illicite.

Pendant la Digicel ne garantit pas au Client ni le fonctionnement des réseaux et des fournisseurs de services internet ni l'efficacité du logiciel de navigation utilisé par celui-ci. En aucun cas, la Digicel ne saurait être responsable, directement ou indirectement, de tout acte, omission de la part des fournisseurs de service internet, de tout défaut de fabrication du logiciel de navigation retenu par le Client et/ou de la performance de l'équipement utilisé par ce dernier.

### **Article 4. Modalités opératoires du Service**

#### **4.1 Fonctionnement**

Une fois que le Client accède à la page relative au paiement des factures en ligne, celui-ci peut sélectionner une ou plusieurs factures non encore payées afin de procéder au paiement desdites factures conformément au processus y est décrit. Les délais de paiement prévus pour chaque facture devront être respectés par le Client. A défaut, les règles définies au sein des conditions générales des Services de base seront appliquées.

Pour procéder au paiement de ses factures Digicel en ligne, le Client devra saisir les informations suivantes :

- Enregistrez un nom d'utilisateur en ligne
- Télécharger et signer le formulaire d'inscription
- Envoyer copie papier de la demande à Digicel
- Envoyer une copie d'une pièce d'identité valide
- Envoyer une Recto-Verso copie de la carte de crédit qui sera utilisée

Toute opération effectuée par le biais du formulaire de paiement des factures en ligne est présumée effectuée par le Client. Le paiement en ligne desdites factures sera effectué par le Client sous réserve des dispositions de l'article 4.2 ci-après. Le Client peut payer à tout moment ses factures en ligne sauf cas d'encombrement, de dysfonctionnement ou indisponibilité du réseau Internet, dont la Digicel ne peut être responsable.

#### **4.2 Prix et Modalités de paiement**

Le Client procède au paiement de ses factures en ligne via le site de Digicel <http://www.digicelhaiti.com/> conformément au processus défini ci-dessus.

Avant la validation du récapitulatif de la demande de paiement, le Client peut à tout moment modifier ou annuler la demande de paiement.

Toute validation par le Client du récapitulatif du paiement de la facture ou des factures concernée(s) vaut acceptation définitive et mandat irrévocable de payer le prix en gourdes ou en dollars américains et toutes taxes comprises de ladite ou desdites facture(s).

À ce titre, la demande de règlement sera prise en compte par la plate-forme de Digicel Online Dans l'hypothèse

où cette dernière est indisponible, le Client en sera informé et son paiement ne sera pas pris en compte. La Digicel informera le Client, par l'envoi de courriel de la bonne prise en compte de son paiement, et lui adressera un reçu électronique valant facture par courrier électronique à son adresse e-mail qu'il aura indiqué. Le paiement de ladite facture n'est définitif qu'après l'encaissement du paiement par la Digicel. Toutefois, en cas de ligne suspendue pour défaut de paiement, afin d'obtenir la réhabilitation de sa ligne, le Client doit appeler le Service à la Clientèle de la Digicel.

## **Article 5. Données personnelles**

### **5.1 Informations personnelles recueillies par la Digicel**

La Digicel collecte plusieurs types d'informations au moment de l'activation et l'utilisation du Service dont notamment :

- l'état civil du Client (nom, prénom, n° téléphone mobile, ...),
- l'adresse,
- adresse de courrier électronique (adresse e-mail).
- Les informations bancaires

### **5.2 Traitement des informations**

Les informations conservées par la Digicel ne sont transmises qu'aux seules personnes physiques et morales qui sont habilitées à les connaître. Néanmoins, la Digicel pourra les communiquer à ses sous-traitants pour des besoins de gestion et/ou de recouvrement, quel qu'en soit le support. Dans des circonstances très exceptionnelles, la Digicel peut être amenée à communiquer ces données lorsque cette démarche est imposée par la loi ou les autorités judiciaires.

## **Article 6 : Obligations du Client**

Le Client, dans le cadre de la présente convention, s'engage à :

- fournir à la Digicel tout renseignement personnel requis aux fins de constitution de son dossier pour l'utilisation du service ;
- garder secret son mot de passe et le modifier, à première réquisition de la Digicel;
- aviser immédiatement la Digicel en cas d'accessibilité à des tiers de son mot de passe ;
- assumer toute perte et ou conséquence pécuniaire résultant de l'utilisation de son mot de passe par suite de sa négligence (divulgaration ou mauvaise garde de son mot de passe), de l'utilisation d'un mot de passe basé sur des données personnelles au Client (numéro de téléphone, date de naissance, NIF, etc.) ;
- suivre les instructions émises par la Digicel sur son site internet en matière de sécurité, disponibles sur le site internet mis en place par la Digicel;
- n'émettre aucun message susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la Digicel notamment à son image, ses marques et ses intérêts commerciaux ;
- ne faire qu'une utilisation strictement personnelle et privée du Service ; la revente du Service de même que le transfert du bénéfice du Service à un tiers, sous quelque forme que ce soit, est interdit sans l'accord préalable et écrit de la Digicel;

De plus, le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites du réseau Internet, et notamment, reconnaître qu'il a une parfaite connaissance de la nature du réseau Internet, et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations. Lorsqu'il donne accès à ses propres données ou logiciels via le réseau Internet, il lui appartient de prendre toutes les mesures appropriées de façon à en maintenir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité, en particulier en les protégeant de la contamination par d'éventuels virus.

Par ailleurs, le Client garantit à la Digicel qu'il est le titulaire de la carte de crédit utilisée et qu'il dispose des autorisations nécessaires auprès de sa banque pour l'utiliser dans le cadre du Service, notamment pour le paiement en ligne sur Internet.

Ainsi, en cas d'utilisation frauduleuse d'une carte de crédit, le Client reconnaît et accepte que la Digicel se réserve le droit d'annuler de plein droit et sans mise en demeure préalable la transaction de paiement des factures effectuée

par ses soins dans le cadre du Service avec ladite carte de crédit.

La Digicel se réserve en outre, le droit d'exercer toutes les voies de recours possibles contre le Client ou tout tiers ayant tenté d'utiliser ou usé le Service de manière non conforme aux dispositions des présentes, de manière frauduleuse et de façon générale de manière contraire à la réglementation en vigueur.

### **Article 7- Obligations de la Digicel**

La Digicel, dans le cadre de la présente convention, s'engage à :

- mettre à la disposition du Client un site internet permettant d'effectuer des paiements ;
- élaborer et vulgariser, à partir du site internet susmentionné, des instructions concernant l'utilisation du support internet pour effectuer les paiements ainsi que des consignes de sécurité y relatives ;
- activer un compte d'utilisateur et fournir mot de passe temporaire à tout Client ayant rempli correctement le formulaire de demande d'accès;
- porter au crédit et/ou au débit du compte du Client, après vérification, les opérations effectuées, conformément aux instructions de ce dernier ;
- effectuer toute correction en cas d'inexactitude et/ou d'erreurs dans les inscriptions au compte, moyennant l'autorisation écrite préalable du Client ;
- assurer, par tous moyens, la confidentialité des échanges électroniques des données et, partant, la sécurité des transactions effectuées sur support internet, réserve faite des dispositions de l'article 5.2 et..... de la présente convention.

### **Article 8 : Matériel – Equipement**

Le Client pour accéder au Service décrit à l'article 2 de la présente convention, devra être équipé d'un ordinateur relié à un fournisseur internet ainsi que de tout autre outil technologique requis pour un tel Service.

L'acquisition, l'entretien et la réparation du matériel susmentionné est à la charge exclusive du Client. En aucun cas, celui-ci ne pourra se retourner contre la Digicel pour tout dysfonctionnement et/ou mauvaise utilisation de l'Equipement susmentionné.

### **Article 9 : Validité t – Vérification- Réclamation**

Toute transaction effectuée sur support internet, conformément aux instructions relatives à l'utilisation du Service, sera valide instantanément.

Le Client s'engage à vérifier les transactions effectuées, à partir de la réception de son état de compte ou de ses factures. En cas d'erreur et/ou d'inexactitude, il devra aviser la Digicel, dans un délai de trente (30) jours, à compter de la réception de son état de compte ou de ses factures. Passé ce délai, aucune contestation ne sera acceptée.

Toute demande d'information et/ou de réclamation relative aux factures doit être formulée, conformément aux dispositions des conditions générales et/ou particulières du Service de Base, auprès de la Digicel par courrier à l'adresse suivante : [hai\\_business\\_helpdesk@digicelgroup.com](mailto:hai_business_helpdesk@digicelgroup.com)

Toutefois, pour toute demande relative au paiement par le biais de la carte de crédit, le Client doit s'adresser directement et exclusivement à l'organisme bancaire émetteur de ladite la carte de crédit.

L'enregistrement des paiements faits par le Client sur support internet et conservées par la Digicel sur support électronique constitue une preuve, au même titre que les données figurant sur son état de compte. D'ores et déjà, le Client accepte qu'en cas de litige, la Digicel puisse utiliser, comme moyen de preuve, ces données électroniques.

## **Article 10 : Responsabilité – Exonération de responsabilité**

Le Client sera responsable de toute perte subie, directement ou indirectement, en raison de l'utilisation du Service, notamment, en cas:

- de l'utilisation par un tiers non autorisé de son mot de passe;
- de l'utilisation du Service de manière non conforme aux instructions fournies par la Digicel ;
- de défaillance de son Equipement;
- de mauvaise manipulation faite par lui ;
- de violation du système de sécurité du Service par un tiers ;

En cas d'adhésion du Client à d'autres services internet, exposant ainsi son Equipement à des contacts avec d'autres équipements, celui-ci assumera seul les risques inhérents à la communication et à la transmission d'informations par le biais du réseau Internet.

Le Client assume toute perte subie en rapport avec l'utilisation du Service, par suite de son refus de modifier son mot de passe sur requête de la Digicel et/ou de sa négligence à aviser immédiatement la Digicel s'il soupçonne un tiers de le connaître.

En cas de mauvais fonctionnement et/ou d'interruption du Service, quelle qu'en soit la cause (force majeure, défektivité, etc.), la Digicel s'engage à le rendre opérationnel, dans les meilleurs délais. En aucun cas, la Digicel ne sera responsable de toute perte, directe ou indirecte, subie par le Client l'UTILISATEUR et résultant soit du mauvais fonctionnement soit de l'interruption du Service.

En revanche, la Digicel assumera toute perte subie par le Client résultant de négligence flagrante ou d'erreur de sa part, dans les limites de ce qui est prévu par la Loi

## **Article 11 : Confidentialité**

Le Client accepte de fournir à la Digicel, à première réquisition, tous renseignements personnels nécessaires, notamment, son numéro d'identification fiscale, et les informations relatives à sa carte de crédit.

La Digicel reconnaît que tous les renseignements personnels qui lui seront communiqués par le Client, en vue de l'utilisation du Service, constituent des informations confidentielles.

Les parties conviennent que l'accès à ces informations devra être limité seulement aux employés ou agents qui les nécessitent ce, en vue de fournir au Client le Service convenu.

## **Article 12. Modification**

La Digicel se réserve le droit de modifier ou de façon plus générale, d'actualiser les présentes conditions à tout moment et sans notification préalable. Toute modification ou actualisation des présentes conditions prendra effet à la date de mise en ligne de ces dernières dument modifiées ou actualisées sur le site internet : <http://www.digicelhaiti.com/>

## **Article 13 : Durée**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an, commençant à courir à partir de la première utilisation faite par le Client du Service, valant validation électronique. Elle est renouvelable par tacite reconduction selon les mêmes termes et conditions. Toute partie qui ne désirera pas renouveler la présente convention en informera l'autre par lettre avec accusé de réception au moins un (01) mois avant sa date d'expiration.

Il reste et demeure entendu que l'utilisation du compte et du service par le Client sont subordonnés à la validité de la carte de crédit utilisée.

#### **Article 14 : Suspension- Résiliation**

Nonobstant les cas mentionnés à l'article 6, la Digicel pourra suspendre le Service après information préalable du Client par tout moyen si des renseignements erronés ont été communiqués lors de l'utilisation du Service et sans notification préalable dans les autres cas.

Le Client reconnaît et accepte que la Digicel pourra également suspendre immédiatement le Service de Base auquel est attaché le Service et ce, en cas d'utilisation frauduleuse ou anormale du Service.

De même, la résiliation, par la Digicel ou par le Client, pour quelque cause que ce soit, du Service de Base, empêche la fourniture du Service.

Par ailleurs, la Digicel pourra résilier, immédiatement, la présente convention, dans les cas suivants :

- utilisation frauduleuse du Service par le Client ;
- manquement à ses obligations par le Client, telles que prévues par la présente convention ;
- Non utilisation du service pendant une période de cent quatre vingt jours (180) ;
- décès du Client

Toute partie pourra mettre fin, à tout moment, à la présente convention, moyennant un préavis écrit de trente (30) jours francs notifié à l'autre partie, par lettre avec accusé de réception.

#### **Article 15: Litige**

Les parties s'engagent à exécuter de bonne foi les clauses du présent contrat. En cas de contestation relative à une transaction bancaire réalisée à partir du Service, le Client accepte, d'ores et déjà, de contacter un représentant de la Digicel afin de résoudre à l'amiable la contestation. A cette fin, le Client s'oblige à coopérer avec la Digicel en lui fournissant toute information, document, donnée pouvant faire avancer l'investigation qui sera faite par les services ad hoc de la Digicel.

En cas d'échec de la voie amiable, la contestation sera donc soumise à la juridiction compétente des tribunaux haïtiens.

Les parties élisent domicile à Port-au-Prince, ladite élection de domicile étant attributive de juridiction.

#### **Article 16: Dispositions Générales**

Pour tout ce qui n'aurait pas fait l'objet d'une clause spéciale, les parties conviennent de se référer aux dispositions légales en vigueur de la République d'Haïti régissant la matière.

Il demeure entendu que les clauses et conditions des autres conventions et/ou contrats conclu entre le Client et la Digicel reste en vigueur. En cas de contradiction, les dispositions de la présente convention seront appliquées.

La présente convention comporte seize (16) articles.

The logo for Digicel, featuring the word "Digicel" in a bold, red, sans-serif font.